YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NL/FF/ET

ARRETE N° 2000/265
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant le stationnement des véhicules rue Suzanne Lenglen, rue Jean Bouin et rue des Tournelles

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de terrassement seront effectués par la société EMULITHE Voie de Seine B.P. 5 94290 VILLENEUVE LE ROI pour le compte de la Ville de Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, à compter du jeudi 14 décembre 2000 jusqu'à la fin des travaux.

ARRETE

Article 1er : Rue Suzanne Lenglen, rue Jean Bouin et rue des Tournelles, le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- Le stationnement sera interdit et sera considéré comme gênant, au droit du chantier,
- Le cheminement des piétons sera protégé et se fera sur le trottoir libre de travaux.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 13 décembre 2000

REÇU LE
19 DEC. 2000
SOUS PRÉFECTURE de
l'ARRONDISSEMENT d'EVRY

Pour le Député-Maire,
Premier Maire-Adjoint délégué

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 200

Nicole LAMOTH

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE